

## **Régie Communale (Astrid, Pierre R, Adeline)**

Quelle différence y aurait t'il sur une année entre Léo Lagrange et une régie communale ?

Hausse de la masse salariale, car création d'un poste de référent jeunesse (espace jeunes) et d'un poste d'animateur secondaire. Ces postes seraient polyvalents, avec qualifications enfance (périscolaire + ALSH) et jeunesse.

Il est possible de ne pas remplacer le poste de l'agent affecté au périscolaire partant en retraite cette année, ce qui nous ferait économiser 14 955 euros. Les deux animateurs viendront combler le vide laissé, de façon ponctuelle. Une proposition d'emploi du temps a déjà été envisagée par la responsable enfance jeunesse.

Animateur référent : 35h, 26 818 euros/an, avec 25% du temps de travail lié au périscolaire.

Animateur secondaire : 26h, 19 450 euros/an, poste principalement espace jeune, mais également ALSH et périscolaire (37%).

Total de dépenses à 53 268 euros contre 38 000 euros avec Léo Lagrange. La recette famille et CAF permettrait de déduire 7180 euros du total.

En prenant en compte le non remplacement du départ en retraite, une régie communale coûterait moins cher à la commune que Léo Lagrange. Le coût du périscolaire et de l'EJ serait au total de 103 896 euros, contre 111 484 euros. Ceci est un comparatif sur une année.

Le passage en régie communale permettrait d'avoir des personnes plus polyvalentes et plus impliquées sur ces postes.

L'idée serait de passer dans un second temps en régie sur l'ALSH.

## **Présentation projet maison en vente du bourg**

Prochaines échéances : délibération le 4 janvier en CM

CM de février : signer l'acte en démembrement de propriété

CM de mars : convention avec l'EPF

Délibération afin de pouvoir faire l'acte à trois : commune, epf, notaire. Il y aura également une délibération à prendre pour la convention avec l'EPF.

L'EPF peut financer les études, désamiantage, et également une participation aux travaux de réhabilitation à hauteur de 150 euros/m<sup>2</sup>.

Notre projet passe le 9 mars en conseil d'administration à l'EPF. Le délai sera étendu grâce à une demande de pièces supplémentaires envoyée le 28 décembre. Un architecte conseil fera une étude afin de faire des plans.

Enjeux par rapport au PLU : éviter de perdre des habitants, gagner des habitants, éviter la fermeture de classes.

CF note de Maryline

## **AAP Transition**

Appel à projet en cours depuis deux mois : « mobiliser les bretons pour les transitions », ADEME, Agence de la biodiversité, etc....

Le but est de financer toutes les démarches portées à l'échelle d'un territoire. Nous pouvons y répondre car personne ne se positionne dessus (ni VHBC, ni une autre commune de la com com).

Cela peut financer des dépenses de fonctionnement. L'objectif est de mobiliser, sensibiliser, concerter, et au niveau au dessus : agir, décider.

Un service civique a été évoqué en commission A&E, ainsi qu'un questionnaire qui permettrait de recueillir l'opinion et la sensibilité des habitants. Le but serait d'atteindre les habitants les moins concernés, les plus éloignés des démarches de transition écologique.

VHBC serait intéressée pour intégrer le COPIL du projet. Il pourrait également être intéressant de collaborer avec Amanlis en transition.

## **Budget participatif (Adeline)**

L'objectif est de recréer du lien, de la confiance, entre habitants et élus. Il faut dans un premier temps créer un comité de concertation avec les habitants, les agents, et les élus.

**La communication est importante pour la bonne marche du projet.** Les habitants déposent des projets, et le comité en sélectionne trois. Ensuite les habitants votent et se prononcent en faveur de leur projet favoris.

Plusieurs principes directeurs :

- pas ou peu de coûts de fonctionnement
- vote à partir de 10 ans
- pas d'acquisition de terrain

Guichen fait son troisième budget participatif cette année.

### **Vente d'une parcelle à école privée**

Problème d'accessibilité, l'école voudrait racheter une petite parcelle au niveau de l'entrée afin d'agrandir l'accès, et pouvoir faire accéder un véhicule de secours dans la cour.

Deux options sont à l'étude, il est nécessaire de se référer aux plans pour bien comprendre la taille et l'emplacement des parcelles concernées.

Le Copil n'a pas assez d'éléments pour se positionner sur ce sujet.

### **Achat d'une parcelle pour 1 euro symbolique**

Rachat d'une parcelle du syndicat les Bruyères pour un euro symbolique, afin d'en faire un refuge pour chauve souris. Une parcelle de 90m<sup>2</sup>, avec un ancien local technique et une citerne de 70m<sup>3</sup>.

Le Copil reporte sa décision en attendant l'avis des riverains.

### **Formation des élus**

Deux moyens de formation :

- dif élus : financé par la caisse des dépôts, 20h/an/élu, par des organismes agréés

- plan de formation : budget voté de 2% à 20% de la totalité des indemnités des élus

Au prochain budget, il faudra allouer un budget à la formation des élus. Le plan de formation est décidé par l'ensemble de la liste. Obligation de se former dans les 1 an après la prise de fonction.

## **Formation Tristan**

La dernière fois que nous avons vu Tristan, nous nous étions mis d'accord pour se revoir dans 6 mois pour terminer notre schéma de fonctionnement ainsi que pour former les élus aux techniques d'animations participatives. Pour l'instant, les dates proposées sont les 13 et 14 mars.